

**CFA Célia Formation**  
**Allée de la chenaie de regaillou**  
33140 Villenave d'ornon  
Gestionnaire : Célia Nadaud  
Numéro :06.23.62.13.52  
Mail : cfa.celiaformation@gmail.com



## **Programme**

### **CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance)**

Mise à jour : 26/08/2025

Numéro RNCP	38565 Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028
Adresse du CFA	33140 Villenave d'ornon
Téléphone	06.23.62.13.52
Mail	cfa.celiaformation@gmail.com
Horaires d'ouverture	8h00/17h
Durée de la formation	12 mois
Rythme de la formation	1 jour par semaine centre de formation (7h) 4 jours en entreprise (28h)
Date de début des enseignements : 01/09/2025	Date de fin des enseignements : 30/06/2026
Formation en entreprise 4 jours par semaine 28h/semaine	Date des examens : juin 2026

Les parcours sont définis en fonction du référentiel, des positionnements et des objectifs individuels.

### PUBLIC CONCERNÉ

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage après 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

### MODALITÉS D'ACCES

- Prise de contact : prise de rendez-vous et envoi du dossier de candidature par mail
- Rendez-vous pour évaluer le besoin du stagiaire ainsi que la motivation et l'adéquation au métier
- Envoi par mail au stagiaire du programme, du livret d'accueil et du test de positionnement
- Test écrit de niveau en mathématiques et français, Test écrit sur la connaissance du secteur de la petite enfance
- Aide à la recherche d'employeur
- Confirmation d'inscription au CFA
- Formalité de rentrée : envoi de la convocation de rentrée, du planning, du règlement intérieur et du livret " droit et devoir " du stagiaire

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

### PRÉ-REQUIS

- Avoir au minimum 16 ans
- Validation d'un projet professionnel en lien avec le CAP AEPE
- Disponibilité pour suivre la formation et travailler en entreprise
- Aptitude physique en lien avec les exigences du métier

### TARIF

Pris en charge par l' OPCO

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le CAP AEPE forme des professionnels qualifiés pour accompagner les enfants dans leur développement, leur bien-être et leur sécurité. Il vise à assurer un accueil de qualité, à répondre aux besoins fondamentaux des enfants (hygiène, alimentation, sommeil) et à favoriser leur éveil et leur autonomie. Préparer les apprenants aux compétences nécessaires pour accompagner les enfants de moins de six ans dans leur développement, leurs soins quotidiens et leurs activités d'éveil.

## MÉTHODES ET MOYEN PÉDAGOGIQUE

Mode d'apprentissage	En présentiel
Modalité	La formation repose sur une pédagogie active et professionnalisante en alternance, combinant apprentissage en entreprise et enseignements en centre de formation. Les compétences sont développées à travers des situations de travail réelles, des études de cas et des mises en situation, permettant une transposition immédiate des acquis en milieu professionnel. L'accompagnement individualisé et le suivi en entreprise assurent une montée en compétences progressive et adaptée aux exigences du métier.

## EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Responsable Administratif et financier	Celia Nadaud
Responsable – coordinateur pédagogique	Celia Nadaud
Référent handicap	Celia Nadaud
Référent mobilité nationale et internationale	Celia Nadaud
Formatrice	Celia Nadaud

## PROGRAMME DE FORMATION

### EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- **Objectifs :**

Accompagner le développement du jeune enfant (150 heures)

- **Contenus :**

- Connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant.
- Étapes du développement psychomoteur, affectif et social.
- Techniques de soins d'hygiène, d'alimentation et de confort.
- Mise en place d'activités d'éveil et de jeux adaptés.
- Observation et évaluation des acquisitions de l'enfant.
- **Évaluation :** Observation en situation, mises en pratique d'activités d'éveil, évaluation continue.

### EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- **Objectifs :**

Exercer son activité en accueil collectif (100 heures)

- **Contenus :**

- Cadre institutionnel et réglementaire des structures collectives.
- Travail en équipe pluridisciplinaire.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Techniques d'animation de groupe.
- Communication professionnelle avec les familles.
- **Évaluation :** Observation en accueil collectif, évaluation en situation réelle, évaluation continue.

### EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- **Objectifs :**

- Exercer son activité en accueil individuel (100 heures)

- **Contenus :**

- Organisation de l'accueil à domicile.
- Aménagement de l'espace en fonction des besoins de l'enfant.
- Gestion des relations avec les parents employeurs.
- Préparation et élaboration de repas équilibrés.

- Entretien du cadre de vie et prévention des risques domestiques.
- **Évaluation** : Évaluation en situation réelle lors d'accueil individuel, évaluation continue.

#### Module complémentaire :

#### Prévention Santé Environnement (PSE)

- **Objectifs** :
  - Sensibiliser aux pratiques d'hygiène, de sécurité, et à la prévention des conduites à risque.
- **Contenus** :
  - Alimentation, sommeil, rythmes biologiques, prévention des IST, des addictions.
  - Gestion des déchets et respect des pratiques écoresponsables.
- **Évaluation** : QCM, exercices pratiques.
- **Durée** : 25 heures

#### Développement durable

- **Objectifs** :
  - Intégrer les pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre de la petite enfance.
- **Contenus** :
  - Principes de développement durable, tri des déchets, gestion des ressources.
- **Évaluation** : Études de cas, mise en pratique.
- **Durée** : 10 heures

#### Enseignements généraux

- **Objectifs** :
  - Acquérir des connaissances générales pour réussir les épreuves du CAP AEPE.
- **Contenus** :
  - Mathématiques, français, sciences, histoire-géographie, citoyenneté.
- **Évaluation** : Examens blancs et devoirs réguliers.
- **Durée** : 100 heures

#### Techniques de recherche d'emploi et de stage

- **Objectifs** :
  - Outiller l'apprenant pour sa recherche d'emploi et/ou de stage.
- **Contenus** :

- o Rédaction de CV, lettre de motivation, techniques d'entretien, utilisation des réseaux professionnels.

- **Évaluation** : Ateliers pratiques, simulations d'entretien.
- **Durée** : 10 heures

### Préparation aux épreuves de certification

- **Objectifs** :
  - o Préparer les apprenants aux épreuves finales du CAP AEPE.
- **Contenus** :
  - o Simulations d'épreuves pratiques, révisions, bilans de compétences.
- **Évaluation** : Examens blancs, ateliers de révision.
- **Durée** : 25 heures

## MODALITES D'EVALUATION

- **Suivi continu** : Évaluations régulières sous forme de QCM, études de cas, et mises en situation. Évaluation pour chaque bloc de compétences, incluant des épreuves professionnelles et générales.
- **Examens blancs** : Pour chaque unité professionnelle, simulant les conditions des épreuves officielles.
- **Évaluations pratiques** : En centre et en structure, pour valider les compétences en situation réelle.

### Suivi du parcours :

Tutorat en entreprise assuré par un professionnel expérimenté.

Suivi pédagogique personnalisé en centre de formation.

Bilans réguliers tripartites (apprenant, tuteur, formateur) pour évaluer la progression.

### Evaluations :

#### Evaluation en cours de formation

Quiz en début de chaque cours non noté  
Plusieurs évaluations écrites dans l'année  
Plusieurs évaluations orales dans l'année  
Travaux pratiques notés  
2 Examens blancs

#### Evaluation en fin de formation

A l'issue du parcours de formation, le candidat est évalué par un jury composé de deux professionnels, sur la base des éléments suivants :

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Coefficient : 7 (dont 1 pour la Prévention Santé Environnement – PSE).
- Modalités : Épreuve orale de 25 minutes (avec un temps de préparation).
- Contenu :
  - Présentation par le candidat de deux fiches (une sur un soin du quotidien, l'autre sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et apprentissages).
  - Exposé suivi d'un entretien avec un jury composé d'un professionnel et d'un formateur.

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Coefficient : 4.
- Modalité : Épreuve écrite de 1h30.
- Contenu :
  - Questions écrites portant sur les compétences du bloc "Exercer son activité en accueil collectif".
  - Évaluation des savoirs associés au travail en crèche, école maternelle ou accueil collectif de mineurs (ACM).

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Coefficient : 4.
- Modalité : Épreuve orale et pratique (maximum 2h).
- Contenu :
  - Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un dossier documentaire (5 pages max) ou basé sur une expérience réelle pour les assistantes maternelles et employés à domicile.
  - Exposé suivi d'un entretien avec le jury.

## MOYEN TECHNIQUE

- La formation est dispensée dans une salle dédiée, équipée pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires dans des conditions optimales. Le centre de formation dispose de tout le matériel pédagogique nécessaire
- Pour les mises en situation pratiques, tout le matériel de puériculture est mis à disposition lorsque nécessaire, afin de permettre aux stagiaires de s'entraîner dans des conditions proches du réel.

## VALIDATION DE BLOCS DE COMPETENCES

Chaque bloc est validé indépendamment : une note minimale de 10/20 est requise pour valider une unité. Pour obtenir le CAP AEPE, chaque bloc doit être validé individuellement avec une note minimale de 10/20 dans chaque domaine. Il n'y a pas de compensation entre les blocs  
Les unités d'enseignement validées restent valables 5 ans

## ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Les équivalences au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance :

- ❖ • Formation assistante maternelle (120h)
- ❖ • CCP 2 et CCP 3 pour le Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles.
- ❖ • Unité d'enseignement 1 pour la mention complémentaire Aide à domicile
- ❖

Droit aux aménagements après obtention du CAP AEPE dans l'obtention des diplômes suivants:

- ❖ • Auxiliaire de Vie Sociale : allègements pour les domaines de formation : DF1, DF2, DF3, DF5, DF6 + dispense DF4
- ❖ • Aide Médico Psychologique : allègements pour les DF1, DF2, DF3, DF6
- ❖ • Educateur de Jeunes Enfants : possibilité de se présenter au concours d'entrée après 3 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance

## SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Emploi :

- ❖ Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) (avec réussite au concours).
- ❖ Auxiliaire petite enfance en crèche ou structure collective.
- ❖ Assistant maternel (avec agrément).
- ❖ Garde d'enfants à domicile pour des particuliers ou des services spécialisés.

Formation :

Le CAP AEPE peut servir de passerelle vers des formations de niveau supérieur dans la petite enfance et le médico-social, notamment :

- ❖ Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) : accessible sur concours, avec des allègements de formation pour les titulaires du CAP AEPE.
- ❖ Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) : formation de niveau Bac+3 (BTS, BUT, licence), accessible après le CAP AEPE sous conditions.
- ❖ Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) : pour travailler auprès d'enfants en situation de handicap.
- ❖ BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) : poursuite d'études vers un bac professionnel permettant une spécialisation dans la petite enfance ou l'aide aux personnes.

**TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES**

Taux obtention des diplômes CAP AEPE : en cours

Taux insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées :

Taux et causes des abandons :

Taux de satisfaction :

Signature :

Date : 26/02/2025